

Annexe 3 - Critères de sélection et grille de cotation de l'AAC DAR collègue

Thèmes	Critères	Coefficient pondérateur	Cotation (1 à 5)	TOTAL	TOTAL/THEME
Forme du dossier déposé (2%)	Clarté de la rédaction et de la présentation : 50 pages maximum	1	/5	/5	5
Modalités de Coopération (14%)	Partenariat avec l'école et les professionnels de l'Education nationale	4	/5	/20	30
	Collaboration avec les centres ressources et acteurs spécialisés	2	/5	/10	
Modalités de fonctionnement et d'accompagnement (43%)	Appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles – Outils et techniques d'intervention	4	/5	/20	95
	Organisation des temps d'intervention Modalités de construction des emplois du temps	4	/5	/20	
	Modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet personnalisé	3	/5	/15	
	Participation et soutien de la famille et des proches	3	/5	/15	
	Préparation à la sortie	3	/5	/15	
	Amélioration continue de la qualité et du service rendu aux personnes accompagnées	2	/5	/10	
Moyens humains, matériels et financiers (23%)	Ressources humaines : composition de l'équipe, qualification, adaptation et évaluation des compétences (formation, supervision...)	4	/5	/20	50
	Organisation des locaux	3	/5	/15	
	Cohérence du budget présenté au regard du projet et respect de la dotation	3	/5	/15	
Capacité de mise en œuvre (18%)	Expérience du promoteur (connaissance du territoire et du public)	4	/5	/20	40
	Capacités de mise en œuvre du projet par le candidat (capacités financières à piloter et optimiser les coûts, respect des délais)	4	/5	/20	
TOTAL				/220	220

Le classement des projets sera fonction du nombre de points obtenus (cotation de 0 à 3), et de l'application du coefficient pondérateur indiqué pour chacun des critères.

Le barème de notation utilisé s'échelonne de 0 à 3.
0 = mauvais ; 1 = insuffisant ; 2 = bien ; 3 = très bien